

Les communes devront garantir l'accès à l'eau pour tous



Garantir l'accès de l'eau semble un devoir indispensable pour toute nation, un gage d'hygiène et de santé. C'est ce que pensent plusieurs députés qui proposent un projet de loi, en l'état difficilement applicable à Mayotte, mais qui demande réflexion.

Page 2

Politique

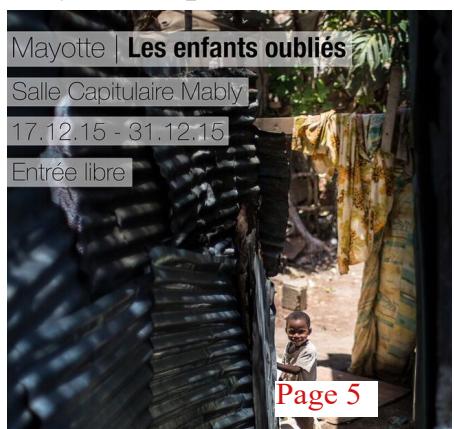
Alain Juppé s'adressera à la population mahoraise



Page 4

Social

« Migrants malgré eux » : quand les enfants oubliés de Mayotte s'exposent à Bordeaux



Page 5



Votre portail captif par

 **Alter 6.com**
Alternative System

Alter 6.com
Alternative System



Votre partenaire
informatique
à Mayotte

Droits

Les communes devront garantir l'accès à l'eau pour tous



Maquette de l'eau et de l'assainissement du Sieam à Mayotte

Garantir l'accès de l'eau semble un devoir indispensable pour toute nation, un gage d'hygiène et de santé. C'est ce que pensent plusieurs députés qui proposent un projet de loi, en l'état difficilement applicable à Mayotte, mais qui demande réflexion.

Un projet de loi intitulé « Mise en œuvre effective du droit humain à l'eau potable et à l'assainissement » est passée en Commission du Développement Durable de l'Assemblée nationale le 4 novembre dernier. Présenté notamment par MM Lesage, Glavany, Chanteguet, et Marie-George Buffet, elle vise à garantir l'accès à l'eau potable pour tous.

Son article 2 mentionne notamment que « Les collectivités territoriales ou les établissements publics

de coopération intercommunale compétents en matière de distribution d'eau potable et en matière d'assainissement (donc le Syndicat intercommunal Sieam à Mayotte, ndlr) prennent les mesures nécessaires pour satisfaire les besoins élémentaires en eau potable et en assainissement des personnes qui ne disposent pas d'un raccordement au réseau d'eau potable. (...) Les collectivités mentionnées au premier alinéa installent et entretiennent des équipements de distribution gratuite d'eau potable. »

Toilettes et douches publiques

Autre obligation, « des toilettes publiques gratuites sont accessibles à toute personne », pour les communes de plus de 3.500 habitants, et des douches gratuites pour les plus de 15.000 habitants.

Le projet de loi précise aussi que les familles en difficulté financière pourront être aidées par la collectivité pour accéder à l'eau potable, notamment par le Fonds de solidarité pour le droit à l'eau.

« Le projet de loi n'est pas à l'ordre du jour connu d'ici le 28 janvier », nous indique le député Ibrahim Aboubacar que nous avons interrogé sur ce projet de loi. Il engage en effet les communes, inquiétant les équipes municipales.

Le comité national de l'eau réuni le mardi 15 décembre 2015 a d'ailleurs émis beaucoup de réserves sur la proposition, notamment l'attention particulière pour le cas de Mayotte, « mais si nos parlementaires n'interviennent pas avec beaucoup de détermination, la loi risque de s'appliquer à Mayotte aussi lorsqu'elle sera votée », s'alarme Ibrahim Boinahery, conseiller municipal de Tsingoni.

Anne Perzo-Lafond

LE JDM



- Contenus originaux
- PDF Hebdomadaire
- Accès aux archives
- Module de recherche

Droits

Évolution de l'indemnisation des accidents du travail à Mayotte



Travail en hauteur sur un pylône EDM

Un décret vient de paraître ce jeudi 17 décembre pour rendre applicable à Mayotte la tarification des accidents du travail. Elle était uniforme et nationale, elle se fera progressivement par branche et par entreprise.

EDM casquesLe décret publié au Journal officiel permet de mettre en place un classement des entreprises selon leur activité de risque pour leurs salariés, conforme

à la nomenclature nationale. Mais également, une notification du classement par la caisse de sécurité sociale de Mayotte et un calcul des taux permettant l'application du code de la sécurité sociale et tenant compte des spécificités de Mayotte. La Sécurité sociale de Mayotte va ainsi proposer un taux au niveau local, et non plus national.

Si les dispositions de ce décret sont applicables à compter du 1er janvier 2016, une période transitoire

est prévue pour que la CSSM ait le temps de déterminer le taux par établissement jusqu'au 31 décembre 2019, et de se rapprocher du droit commun.

Qui ne risque rien ne paiera rien

La caisse de sécurité sociale de Mayotte classe en effet chaque établissement dans une catégorie de risque en fonction de l'activité exercée dans ledit établissement. La Caisse des Accidents du travail est une caisse équilibrée par nature : les recettes doivent égaler les dépenses. Donc toute augmentation du nombre d'accidents pendant une année, impliquera une hausse des taux de participation de l'entreprise, ou de la branche si ce sont des PME.

La caisse de sécurité sociale de Mayotte notifie à chaque employeur son classement dans une catégorie de risque.

En cas de pluralité d'activités au sein d'un même établissement, le classement est effectué en fonction de son activité principale, qui est celle exercée par le plus grand nombre de salariés. Si les activités existant dans l'établissement sont exercées par un nombre égal de salariés, le classement est effectué en fonction de l'activité qui engendre le risque le plus important.

Le plafond fixé par l'article 1, est fixé à 1.070 euros par mois pour les rémunérations ou gains versés à compter du 1er janvier 2011. Ce montant est revalorisé chaque année conformément au taux d'évolution du plafond en vigueur en métropole au 1er janvier de chaque année, majoré de 5 points et un dixième.

Anne Perzo-Lafond

Politique

Alain Juppé s'adressera à la population mahoraise



Alain Juppé, candidat LR aux primaires de son parti et à la présidentielle de 2017

L'ancien premier ministre de Jacques Chirac, maire de Bordeaux et candidat aux prochaines présidentielles, arrive à Mayotte le dimanche 20 décembre à 12h40 à l'aéroport de Pamandzi, où il sera accueilli par une délégation d'habitants.

A 13h, Alain Juppé visitera le nouveau Centre de rétention administrative, avant de se rendre en Grande Terre pour visiter les hauts de Kawéni. A 15h30, il présidera jusqu'à 17h une table ronde sur le thème de l'immigration, puis il se rendra à la Mission locale

pour une deuxième table ronde sur l'éducation et la jeunesse.

Après avoir répondu aux questions de la presse, il participera à un cocktail au Caribou : « Tous les sympathisants sont conviés autour d'un pot de l'amitié à cette occasion. Alain Juppé s'adressera d'ailleurs à cette occasion à la population », indique l'ancien député Mansour Kamardine, son soutien Les Républicains à Mayotte.

La journée se clôturera pour le maire de Bordeaux par un dîner privé.

Sport

La course de pneus sur le petit écran



Course de pneus, juin 2015

« « La plus belle course du monde » le Dimanche 20 Décembre à 16h45. L'agence ANGALIA et l'association TOUSPORT ont le informé de la diffusion d'un documentaire sur la Course de Pneus le Dimanche 20 Décembre à 16h45 sur France Ô à Mayotte (14h45 heure métropole).

Ce reportage, dans le cadre de l'émission Archipels, a été tourné lors de la dernière Course de Pneus du Samedi 6 Juin 2015. Ne ratez cette occasion de découvrir notre île à travers l'évènement sportif n°1 dans le cœur des Mahorais.

La prochaine Course de Pneus de Mamoudzou aura lieu le Samedi 4 Juin 2016, bon entraînement à tous !”

LE JDM



Social

« Migrants malgré eux » : quand les enfants oubliés de Mayotte s'exposent à Bordeaux



Bernard Cazeneuve était venu discuter avec les jeunes de Msayidié-Apprentis d'Auteuil

Les enfants des rues restent un sujet de reportage poignant pour les journalistes métropolitains. L'un d'entre eux, le photographe Constant Formé-Bècherat a passé un peu de temps à Kawéni, avec les équipes de Msayidié chargées de recueillir ces enfants errants. Et expose ces portraits à Bordeaux à partir d'aujourd'hui.

C'est une émission de 4 minutes sur la chaîne allemande ARB qui l'a interpellé : on y voyait les enfants des rues à Mayotte, avec un nom, « le seul qui était en français », « Apprentis d'Auteuil ». Des images qui bousculent la conscience du photographe-journaliste indépendant Constant Formé-Bècherat et qui décide de faire plus, et de se rendre

sur place.

Antoine Duhaut, le responsable de l'antenne locale de la Fondation Apprentis d'Auteuil, l'accueille en lui trouvant un hébergement pendant le mois que va durer son enquête. Il se rapproche d'un des services de la Fondation, Msayidié, un centre d'accueil de jour des mineurs isolés, qui leur propose une scolarisation.

« J'ai suivi leur équipe en maraude de nuit pendant une semaine dans le quartier de Kawéni. C'est un peu le 'porte-drapeau' des quartiers en difficulté à Mayotte qui en compte 34 si l'on en croit le site du gouvernement », explique Constant Formé-Bècherat, que nous avons rencontré lors de son passage du 21 octobre au 23 novembre 2015.

Pas facile de photographier ces enfants, « surtout qu'un grand blond pas bronzé équipé d'appareils photo facilement monnayables passe soit pour une cible, soit pour un policier ! »

Autoprotraits

Au final, une trentaine de photos sont choisies et le titre de la future exposition trouvé, « Les enfants oubliés » : 22 photos des enfants des rues et 8 portraits, « où ils se racontent, parlent de leur pays d'origine, de leurs projets ». Le photographe laisse aussi trainer son objectif dans les couloirs de l'internat d'Apprentis d'Auteuil : « 10 photos de filles récupérées de la rue, prise en charge dans l'internat. C'est une vraie note d'espoir, une preuve que la mise en place de structures peut faire beaucoup pour leur avenir. »

La deuxième partie de l'exposition est l'œuvre des enfants du centre Msayidié : « Je leur avais laissé deux appareils photos jetables pour qu'ils photographient leurs quotidiens, leur cadre de vie, et qu'ils se prennent mutuellement en photo. Elles ne seront pas exposées à Mayotte mais à Bordeaux, accompagnés d'un commentaire personnalisant chaque enfant, et le vernissage aura lieu aujourd'hui vendredi, dans la salle capitulaire Mably à 19h. « Nous aurons la chance d'accueillir pour l'occasion Véronique Fayet, la présidente nationale du Secours Catholique, et le délégué Aquitaine d'Apprentis d'Auteuil », se réjouit le photographe.

Une manière d'interpeller en métropole. L'exposition est visible jusqu'au 31 décembre, de 14h à 18h30.

Anne Perzo-Lafond

Economie

Litchis : les importateurs locaux ont repris eux-mêmes la main



Ces petits fruits suscitent bien des convoitises en cette fin d'année et pleine saison de récolte. La CGPME avait médiatisé l'implantation d'un monopole, et n'a pas attendu les conclusions de la Dieccte pour régler le problème à sa manière.

La Confédération générale des Petites et moyennes entreprises s'était faite le porte parole de ses adhérents sur les dangers de la mise en place d'un monopole d'importation à Mayotte. Et avait médiatisé l'affaire tout en alertant la Dieccte, Direction du travail et

de la concurrence.

Au départ, quatre adhérents de la CGPME, importateurs saisonniers de litchis, avaient été contactés pour créer un groupement dirigé par un entrepreneur, pour peser face aux exportateurs malgaches. « Mais au final, l'homme à la tête du groupement se révélait être le seul importateur, achetant aux malgaches des litchis plus cher que le prix habituel, et revendant aux quatre relais locaux, qui devaient alors des distributeurs dépendant de son prix », précise le président de la CGPME au JDM.

En vente à 2,5 euros le kilo

La Confédération a contacté l'exportateur à Madagascar, « et les partenaires de l'initiateur du monopole l'ont lâché », poursuit-il, « tous les produits en sa procession lui ont été retiré également, ce qui permet à tous les autres acteurs d'exercer leurs activités normalement et conformément aux règles de la liberté de concurrence », précise même un communiqué de la CGPME.

Les importateurs locaux ont donc pu récupérer leur marchandise bloquée dans des containers à Majunga (Madagascar). Selon la CGPME, l'opération aurait permis de faire baisser le prix des litchis de plus d'un euro le kilo, « ils sont en vente à 2,5 euros actuellement. »

On saura le fin mot de l'histoire lorsque la Dieccte aura bouclé son enquête, « toujours en cours », nous précise-t-on.

Anne Perzo-Lafond

Le Journal de Mayotte
www.lejournaldemayotte.com

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314
 I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :
 07.85.05.96.59.